

MAIRIE DE MAÏCHE

19 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ



MAIRIE  
de MAÏCHE

**DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 03/06/2022 et complétée le 04/07/2022

N° DP.025 356 22 R0032

Par :	Monsieur JACQUIN Sébastien
Demeurant à :	4 RUE DES POMMEREUX 25120 MAICHE
Sur un terrain sis à :	4 RUE DES POMMEREUX 25120 MAICHE 356 ZL 138
Nature des Travaux :	Rénovation des façades

Surface de plancher: 0 m<sup>2</sup>

Surface de plancher antérieure : m<sup>2</sup>

Surface de plancher nouvelle : m<sup>2</sup>

2022 30 DP

**Le Maire de MAÏCHE**

VU la déclaration préalable présentée le 3 Juin 2022 par Monsieur JACQUIN Sébastien, affichée en mairie le 9 Juin 2022,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la rénovation des façades,
- sur un terrain situé 4 RUE DES POMMEREUX, à MAICHE,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MAICHE approuvé par délibération municipale du 31 Mars 2022,

VU les pièces complémentaires déposées à la mairie en date du 7 Juillet 2022,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la présente déclaration préalable.

MAICHE, le 11 JUIL. 2022

Le Maire,

Régis LIGIER



SOUS - PREFECTURE

18 JUIL. 2022

MONTBELIARD

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2132-2 du code général des collectivités territoriales.*

Notification le 13 juillet 2022  
Publié sur le site internet le 22 juillet 2022